

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Service des collectivités locales et des politiques publiques

Bureau du pilotage des politiques publiques

ARRETE Nº 2196

DU 7 SEPTEMBRE 2011

portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de la mise en place des périmètres de protection réglementaire

Protection de la source captée du Bois de Bagneux exploitée par la commune de LEUCHEY

Le Préfet de la Haute-Marne

Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1321-1 à L 1321-10 ; L 1324-1 à L 1324-5 ; R 1321-1 à R 1321-36 ; R 1321-42 à R 1321-59 et R 1321-64 à R 1321-66 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 210-1; L 211-1; L 214-1 à L 214-6 et L 215-3;

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le décret n° 2006-880 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues aux articles L 214-1 à L 214-3 du Code de l'Environnement pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques ;

VU l'arrêté du 20 juin 2007, paru au Journal Officiel du 10 juillet 2007 et relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R 1321-6 à R 1321-12 et R 1321-42 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2335 du 29 juillet 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux et d'établissement des périmètres de protection ;

VU la délibération de la commune de LEUCHEY en date du 22 août 1997 adoptant le projet, créant les ressources nécessaires à l'exécution des travaux et décidant de prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux ;

VU le rapport en date du 8 juin 2007 de M. SCHITTEKAT, hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de la Haute-Marne ;

VU l'avis du commissaire-enquêteur en date du 6 octobre 2010 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires Technologiques en date du 15 juin 2011 ;

Considérant que l'utilité publique de l'opération est supérieure aux inconvénients qu'elle est susceptible de générer;

Considérant la nécessité de protéger la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

I – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – OBJET

Sont déclarés d'utilité publique en vue de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine :

- les prélèvements effectués par la commune de LEUCHEY;
- la dérivation des eaux de la source captée du Bois de Bagneux sise sur la commune de LEUCHEY;
- l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine ;
- la mise en place des périmètres de protection autour de la source captée du Bois de Bagneux ;
- les ouvrages de traitement et de distribution des eaux. La réalisation, la mise en œuvre et l'efficacité de ces systèmes seront placés sous le contrôle de la DTD ARS Haute-Marne (ou les services compétents en matière de contrôle).

II – DERIVATION DES EAUX

ARTICLE 2 – SITUATION

La collectivité est autorisée à dériver une partie des eaux par l'ouvrage suivant ;

- source captée du Bois de Bagneux (code BGRM – BSS 04077X0030/SAEP5).

ARTICLE 3 – DEBITS DE PRELEVEMENT

Le prélèvement annuel est limité à 8 000 m3 et à 22 m3/jour pour couvrir les consommations de pointe.

ARTICLE 4 – MESURES DE DEBIT

La collectivité installera les compteurs et appareils nécessaires au contrôle du respect des prescriptions ci-dessus et tiendra un registre d'exploitation sur lequel seront reportés les renseignements suivants :

- débit maximum horaire et volume journalier produit (une fois par semaine),
- incidents survenus (pannes...),
- modifications d'installations.

Ce registre sera tenu à disposition des agents chargés du contrôle.

<u>ARTICLE 5 – PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS</u>

La commune de LEUCHEY ne dispose pas d'une connexion de secours ni de plan d'alerte.

ARTICLE 6 – DROIT DES TIERS

La collectivité devra indemniser les usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

III – PERIMETRES DE PROTECTION

ARTICLE 7 – DEFINITION

Il sera établi autour des points de prélèvement un périmètre de protection immédiate, un périmètre de protection rapprochée et un périmètre de protection éloignée en application des dispositions de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, conformément à l'avis de l'hydrogéologue agréé et aux plans et états parcellaires joints.

ARTICLE 8 – DELAIS DES TRAVAUX A REALISER ET DE LA MISE EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE

Le bénéficiaire de la présente autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des prescriptions dans les périmètres de protection.

Les travaux et la mise en conformité devront être réalisés par la collectivité :

- sans aucun délai en ce qui concerne le périmètre de protection immédiate,
- dans le délai de 2 ans maximum pour le périmètre de protection rapprochée.

Les travaux à effectuer sont listés aux articles 10-1 Périmètre de protection immédiate, 10-2 Périmètre de protection rapprochée et 13 Traitement, surveillance, entretien et contrôles sanitaires de la qualité de l'eau.

ARTICLE 9 – CESSIBILITE DES TERRAINS DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

La commune est propriétaire du terrain constituant le périmètre de protection immédiate de la source captée du Bois de Bagneux sis sur la parcelle n° 574, section C, lieu-dit « Les Landières » implantée sur la commune de LEUCHEY.

ARTICLE 10 – PRESCRIPTIONS

En cas de chevauchement de périmètres de protection instaurés par différents arrêtés préfectoraux, les prescriptions les plus draconiennes seront à prendre en compte.

ARTICLE 10-1 PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

La parcelle n° 574, section C, lieu-dit « Les Landières » constituant le périmètre de protection immédiate est propriété de la commune de LEUCHEY.

TRAVAUX A EFFECTUER: le mur de la porte d'entrée sera renforcé et une porte d'entrée blindée sera installée.

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits tout dépôt, toute installation ou activité autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eaux. Toute circulation y sera interdite en dehors de celle nécessitée par les besoins du service (entretien, accès aux pompes, etc...). Les parcelles seront défrichées, enherbées et fauchées, l'herbe fauchée sera évacuée en-dehors des différents périmètres de protection.

ARTICLE 10-2 PERIMETRES DE PROTECTION RAPPROCHEE ET ELOIGNEE

A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée sont interdites ou réglementées les activités susceptibles de porter préjudice à la qualité de l'eau et notamment celles figurant sur le tableau des prescriptions annexé au présent arrêté.

Les modifications des pratiques appartenant aux activités réglementées susceptibles d'altérer la qualité de l'eau ou d'en modifier les caractéristiques seront soumises à l'avis des services de l'Etat compétents.

Les demandes d'autorisation devront être adressées à la Préfecture.

10-2-1 Périmètre de protection rapprochée

<u>Ouverture d'excavations</u>: dans la mesure où l'ouverture d'une excavation diminue la protection naturelle du réservoir géologique, l'avis de l'hydrogéologue agréé sera sollicité (projet éolien, géothermie...).

A l'intérieur de ce périmètre, les activités agricoles culturales devront faire l'objet d'une réflexion fondée sur une utilisation raisonnée des produits azotés et des produits phytosanitaires.

Activités interdites :

Rubrique 5 : Remblaiement des excavations ou des carrières existantes

Rubrique 6 : Réalisation de mares et étangs

Rubrique 7 : Dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux

Rubrique 8 : Installation de réservoirs d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Rubrique 9 : Installation de stockages de produits chimiques dont les engrais, les phytosanitaires

Rubrique 10 : Stockage de purin et de lisiers

Rubrique 11: Stockage d'effluents industriels

Rubrique 12: Stockage d'effluents domestiques collectifs

Rubrique 13: Stations d'épuration de lagunage

Rubrique 14: Bassins de décantation d'effluents industriels ou urbains

Rubrique 15: Canalisations de produits chimiques

Rubrique 17: Installation de canalisation d'eaux usées domestiques

Rubrique 18: Rejets d'eaux domestiques

Rubrique 19: Rejets d'eaux industrielles

Rubrique 20 : Epandage d'eaux usées domestiques ou industrielles Rubrique 21 : Installations autonomes de traitement des eaux usées

Rubrique 22: Habitations raccordées à un assainissement collectif

Rubrique 23: Habitations avec assainissement autonome

Rubrique 24: Camping, caravaning

Rubrique 25 : Nouveaux cimetières, extensions de cimetières

Rubrique 26: Installations classées

Rubrique 28 : Activités de loisirs de plus de 15 personnes

Rubrique 29: Drainage agricole

Rubrique 31: Maraîchage, serres, pépinières

Rubrique 32 : Epandage de fumier

Rubrique 33 : Epandage de lisiers, de boues de station d'épuration

Rubrique 34 : Epandage d'engrais chimiques

Rubrique 37: Pacage des animaux

Rubrique 38: Abreuvoirs, installations mobiles de traite et abris

Rubrique 39 : Déboisements

Rubrique 43: Affouragement ou agrainage de gibier

Rubrique 44: Traitement du bois stocké

Activités soumises à réglementation spécifique :

Rubrique 1 : Forages de puits

Rubrique 2 : Forages de reconnaissance, piézomètres, géothermie, éolien...

Rubrique 3 : Ouverture et exploitation de carrières ou de gravières

Rubrique 4 : Ouverture d'excavations de plus d'un mètre autre que carrières (à ciel ouvert)

Rubrique 16: Installation de canalisations d'eaux usées domestiques

Rubrique 27: Voies de communication, aires de stationnement

Rubrique 30: Cultures sur labour

Rubrique 36: Epandage de phytosanitaires, désherbants

Rubrique 40 : Coupes à blanc Rubrique 41 : Aires de débardage

Rubrique 42: Utilisations de pesticides, herbicides, fongicides, insecticides, acaricides...

Activités soumises à réglementation générale :

Rubrique 6 bis : Dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux

Rubrique 35: Epandage de compost

Rubrique 45 : Modification de l'écoulement des eaux superficielles

10-2-2 Périmètre de protection éloignée

<u>Ouverture d'excavations</u>: dans la mesure où l'ouverture d'une excavation diminue la protection naturelle du réservoir géologique, l'avis de l'hydrogéologue agréé sera sollicité (projet éolien, géothermie...).

A l'intérieur de ce périmètre, les activités agricoles culturales devront faire l'objet d'une réflexion fondée sur une utilisation raisonnée des produits azotés et des produits phytosanitaires.

Activités soumises à réglementation spécifique :

Rubrique 1: Forages de puits

Rubrique 2 : Forages de reconnaissance, piézomètres, géothermie, éolien...

Rubrique 5 : Remblaiement des excavations ou des carrières existantes

Rubrique 7: Dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux

Rubrique 8 : Installation de réservoirs d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Rubrique 9: Installation de stockages de produits chimiques dont les engrais, les phytosanitaires

Rubrique 10 : Stockage de purin et de lisiers

Rubrique 11: Stockage d'effluents industriels

Rubrique 12: Stockage d'effluents domestiques collectifs

Rubrique 13: Stations d'épuration de lagunage

Rubrique 14: Bassins de décantation d'effluents industriels ou urbains

Rubrique 15: Canalisations de produits chimiques

Rubrique 16 : Installation de canalisations d'eaux usées domestiques Rubrique 17 : Installation de canalisation d'eaux usées domestiques

Rubrique 18 : Rejets d'eaux domestiques

Rubrique 19: Rejets d'eaux industrielles

Rubrique 27: Voies de communication, aires de stationnement

Rubrique 34: Epandage d'engrais chimiques

Rubrique 36 : Epandage de phytosanitaires, désherbants

Rubrique 42: Utilisations de pesticides, herbicides, fongicides, insecticides, acaricides...

Activités soumises à réglementation générale :

Rubrique 3 : Ouverture et exploitation de carrières ou de gravières

Rubrique 4 : Ouverture d'excavations de plus d'un mètre autre que carrières (à ciel ouvert)

Rubrique 6 : Réalisation de mares et étangs

Rubrique 6 bis : Dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux

Rubrique 20 : Epandage d'eaux usées domestiques ou industrielles

Rubrique 21: Installations autonomes de traitement des eaux usées

Rubrique 22: Habitations raccordées à un assainissement collectif

Rubrique 23: Habitations avec assainissement autonome

Rubrique 24: Camping, caravaning

Rubrique 25: Nouveaux cimetières, extensions de cimetières

Rubrique 26: Installations classées

Rubrique 28 : Activités de loisirs de plus de 15 personnes

Rubrique 29 : Drainage agricole

Rubrique 30 : Cultures sur labour

Rubrique 31: Maraîchage, serres, pépinières

Rubrique 32 : Epandage de fumier

Rubrique 33 : Epandage de lisiers, de boues de station d'épuration

Rubrique 35 : Epandage de compost

Rubrique 37: Pacage des animaux

Rubrique 38: Abreuvoirs, installations mobiles de traite et abris

Rubrique 39 : Déboisements

Rubrique 40 : Coupes à blanc

Rubrique 41 : Aires de débardage

Rubrique 43: Affouragement ou agrainage de gibier

Rubrique 44: Traitement du bois stocké

Rubrique 45: Modification de l'écoulement des eaux superficielles

ARTICLE 11 – ACTIVITES EXISTANTES

Pour les activités, dépôts et installations existant à la publication du présent arrêté sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus au chapitre III, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution desdits périmètres dans les délais mentionnés à l'article 8 du présent arrêté.

IV – UTILISATION DE L'EAU A DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE

ARTICLE 12 – SITUATION

La collectivité est autorisée à poursuivre l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT, SURVEILLANCE, ENTRETIEN ET CONTROLES SANITAIRES DE LA QUALITE DE L'EAU

Les eaux devront répondre aux conditions exigées par la réglementation en vigueur. Elles devront subir un traitement efficace et adapté avant distribution. A cet effet, la commune de LEUCHEY a mis en place un système de javellisation : ce système de stérilisation des eaux doit être automatique et permanent. Ce dispositif de traitement et son fonctionnement seront placés sous le contrôle de la DTD ARS Haute-Marne (ou les services compétents en matière de contrôle).

Les opérations de prélèvement sont régulièrement surveillées ; les ouvrages et installations de prélèvement sont régulièrement entretenus de manière à :

- éviter tout gaspillage,
- garantir le bon fonctionnement des dispositifs destinés à la protection de la ressource en eau, à la surveillance et à l'évaluation des prélèvements ainsi qu'au suivi de la qualité de l'eau.

La qualité de l'eau est contrôlée dans les conditions et selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur. Le paramètre nitrates sera systématiquement analysé dans les analyses de distribution de type D1.

Les résultats des contrôles seront portés à la connaissance du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Sont affichés dans les deux jours ouvrés suivant la date de leur réception :

- l'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle,
- leur interprétation sanitaire faite par la Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ou par les services compétents en la matière),
- les synthèses commentées que peut établir ce service sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée.

La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité des eaux distribuées, transmise par le Préfet de Haute-Marne, est consultable en mairie et jointe à la facture d'eau.

ARTICLE 14 – ACCESSIBILITE

Les ouvrages de production d'eau doivent permettre le prélèvement aisé d'un échantillon d'eau brute avant tout traitement.

Les propriétaires et exploitants sont tenus de laisser libre accès aux agents habilités aux contrôles (DTD ARS, police de l'eau ou autres services compétents en matière de contrôle), à la recherche et à la constatation des infractions, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie des locaux servant de domicile, dans les conditions prévues à l'article L 216-4 du Code de l'Environnement.

Les exploitants responsables des installations sont tenus de leur laisser à disposition le registre d'exploitation.

ARTICLE 15 – DECLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant ou, s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de déclarer dans les meilleurs délais au Préfet ou au Maire du lieu d'implantation de l'opération, tout incident ou accident intéressant l'opération et de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement (notamment préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de la qualité de l'eau, de la ressource en eau, libre écoulement des eaux, santé, salubrité publique, sécurité civile, conciliation des exigences des activités légalement exercées qui font usage de l'eau).

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le Préfet, les personnes mentionnées au premier alinéa doivent prendre ou faire prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de l'incident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

ARTICLE 16 – MODIFICATION DE L'OUVRAGE

Toute modification apportée par le propriétaire ou l'exploitant de l'ouvrage (travaux, aménagement, mode d'utilisation de l'installation...) de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation initiale doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet qui peut exiger une nouvelle demande d'autorisation soumise aux mêmes formalités que la demande d'autorisation initiale.

ARTICLE 17 – ABANDON DE L'OUVRAGE

Tout forage, puits ou ouvrage souterrain abandonné doit être comblé, dans les règles de l'art et selon la réglementation en vigueur, par des matériaux permettant de garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraines contenues dans les formations géologiques aquifères traversées ainsi que l'absence de transfert de pollution.

La déclaration de l'abandon de l'ouvrage doit être communiquée au Préfet, par le biais d'une délibération prise par le conseil municipal, au moins deux mois avant le début des travaux et doit comprendre :

- la date prévisionnelle des travaux de comblement,
- l'aquifère précédemment surveillé ou exploité,
- une coupe géologique des différents niveaux géologiques et formations aquifères présentes au droit du forage à combler,
- une coupe technique précisant les équipements en place,
- des informations sur l'état des cuvelages ou tubages et de la cimentation de l'ouvrage ainsi que les techniques ou méthodes qui seront utilisées pour réaliser le comblement.

La DTD ARS Haute-Marne instruira le dossier.

Dans les deux mois qui suivent le comblement de l'ouvrage, le déclarant en informe le Préfet et lui communique, le cas échéant, les éventuelles modifications par rapport au document transmis préalablement aux travaux de comblement.

<u>ARTICLE 18 – MODIFICATION DES PRESCRIPTIONS</u>

Si au moment de l'autorisation ou postérieurement, le pétitionnaire veut obtenir la modification de certaines prescriptions applicables à l'opération, il en fait la demande au Préfet qui statue par arrêté conformément à l'article 32 du Décret du 29 mars 1993 dans le respect des principes de gestion équilibré de la ressource en eau mentionnés à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement. Si ces principes ne sont pas garantis par l'exécution des prescriptions du présent arrêté, l'autorité administrative peut imposer, par un arrêté complémentaire, toute prescription spécifique nécessaire.

V – DISPOSITIONS DIVERSES

<u> ARTICLE 19 – INFORMATION DES TIERS - PUBLICITE</u>

Le présent arrêté sera :

- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne;
- affiché à la mairie de LEUCHEY, ST BROINGT LES FOSSES et LE VAL D'ESNOMS pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux à la diligence du préfet et aux frais de la commune de LEUCHEY;
- notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par les soins du maire, à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain. Lorsque l'identité ou l'adresse d'un propriétaire est inconnue, la notification est faite au maire de la commune sur le territoire de laquelle est située la propriété soumise à servitudes, qui en assure l'affichage et, le cas échéant, la communique à l'occupant des lieux.

ARTICLE 20 – MODIFICATION DE L'ARRETE

Les dispositions prévues au présent arrêté, et notamment la réglementation dans les périmètres de protection pourront faire l'objet d'une modification, au cas où les résultats de la surveillance de la qualité des eaux montreraient des signes de dégradation. Dans une telle hypothèse, la procédure de modification sera analogue à la procédure initiale d'établissement des périmètres de protection.

ARTICLE 21 – DUREE DE VALIDITE

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage de LEUCHEY reste utilisé pour la production d'eau de la collectivité.

ARTICLE 22 – RECEPISSE DE DECLARATION

Le présent arrêté vaut récépissé de déclaration du prélèvement d'eau.

Les conditions d'aménagement et d'exploitation des ouvrages et d'exercice de l'activité doivent satisfaire aux prescriptions fixées au présent arrêté.

ARTICLE 23 – DELAI DE RECOURS

Le présent arrêté est susceptible de recours adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification ou de la publicité de l'arrêté préfectoral.

ARTICLE 24 – EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, la sous-préfète de LANGRES, le Maire de LEUCHEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée :

- au Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- au Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne
- au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- au Directeur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- au Délégué Territorial Départemental de l'Agence Régionale de Santé (DTD ARS)
- au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pôle Protection du Consommateur
- au Directeur Départemental des Territoires (DDT) service Environnement et Ressources Naturelles
- au Président du Conseil Général direction de l'Environnement et de l'Agriculture
- au Directeur de l'Office National des Forêts
- à M. FRADET, Coordonnateur Départemental des hydrogéologues agréés.



Fait à CHAUMONT, le 7 septembre 2011

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture

Emmanuel GERAT



Pour le Préfet, et par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture

DEPARTEMENT: Haute Marne

DESIGNATION DU POINT D'EAU:

Emmanuel GÉRAT

«Source du Bois Bagneux » 0407-7X-0030

Municipalité de Leuchey

Vu pour erre annexe à mon

arrêté nº 2196

PERIMETRES DE PROTECTION Réglementation et tableau des prescriptions

de ce jour CHAUMONT, 6 - 7 SEP. 2011

Le Préfet

En application de l'article 7 de la loi n°64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n°67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- A l'intérieur du périmètre de <u>protection immédiate</u> : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau
- A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisés, conformément au tableau, les activités suivantes :

TYPE D'ACTIVITES:		TRE DE PROT RAPPROCHEI	3	PERIME PROTE ELOI	CTION GNEE
		Réglemo	entation	Réglem	
	Interdit	Spécifique	Générale	Spécifique	Générale
Travaux souterrains					
1. Le forage de puits		X		. X	
2 Forages de reconnaissance, piézomètres		X		. X	
L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières		Х		r.	<u>X</u>
4. L'ouverture d'excavations de plus d'un mètre, autres que		Х			Х
5. Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes	X			Х	
6. Réalisation de marcs et étangs	X				X
Caralana of dónôte					
6. Les dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles			х		Х
 L'installation de réservoirs d'hydrocarbures liquides ou 	X			Х	
L'installation de stockages de produits chimiques dont les engrais, les phytosanitaires	Х			Х	
	X			Х	
Le stockage de purin et de Itsters Le stockage d'effluents industriels	X			X	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	X			Х	
	Х			X	
the state of the s	Х			Х	
Canalisations 14. Les canalisations de produits chimiques	X			Х	
	X			X	
		X		X	
16. L'installation de canalisations d'eaux usces domestiques					
Rejets liquides 17. Le rejet d'eaux usées domestiques	Х			Х	
	X			X	
	. X		,	X	
	X				X
	X				X
21. Les bassins d'infiltration d'eau pluviale Constructions, infrastructure, loisirs	1				
	X		1		Х
	Х				χ
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	X				х
	Х				X
	X				Х
20.		X		X	haver our owner
	Х				X
	1				
Activités agricoles 29. Drainage agricole	X		1		Х
		Х			Х
	Х	T			Х
	X	T			Х
	X				Х
	X	1		Х	
34. L'épandage d'engrais chimiques	 	 	Х		Х
 35. L'épandage de compost 36. L'épandage de produits phytosanitaires, désherbants 		X	1	Х	
	Х	 			Х
37. Le pacage des animaux	1 1				

	8		9 4 4 9			
38.	Abreuvoirs, installations mobiles de traite et abris	Х				Х
	tés forestières.					
39.	Déboisements	X				Х
40.	Compes à blanc	a section	Х	M. A.		X
41.	Aires de débardage		X			X
42.	Utilisations de pesticides (herbicides, fongicides, cides, acaricides,)		Х		Х	
43.	Affouragement ou agrainage du gibier	Х			· ·	Х
44.	Traitement du bois stocké	X				Х
45.	Modification de l'écoulement des eaux superficielles			X		Х



arrêté nº 2196 en date

CHAUMONT, In -7 SEP. 2011______ Le Préfet

Pour le Prêtet, et par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture



0h07-7x0030

- DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE (52) -

- Commune de Leuchey -

Mise en place des périmètres de protection Captage du Bois de Bagneux

Dossier d'enquête publique

Pièce n°12: Etat parcellaire





Bureau d'études Eau Environnement Géologie Déchets Assainissement SCIENCES ENVIRONNEMENT

SIEGE SOCIAL - AGENCE DE BESANÇON : 6 boulevard Diderot - 25000 BESANÇON

Tél.: 03.81.53.02.60 Fax: 03.81.80.01.08 E-mail: besancon@sciences-environnement.fr

Site Internet: www.sciences-environnement.fr

Août 2009

COMMUNE DE LEUCHEY (52)

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

SOURCE CAPTEE DU BOIS DE BAGNEUX

Commune	Périmètre	Section	N° de parcelle
	Immédiat	0C	574
Leuchey	Rapproché	0C	289 à 305 ; 330 à 342 ; 347 ; 348p ; 412 à 417 ; 419 à 421 ; 575 à 576 ; 582p ; 616 à 618 ; 623 à 625
Le Val d'Esnoms	Rapproché	ZD	1р
Saint-Broingt- les-Fosses	Rapproché	ZD	8 à 14

p : parcelle pour partie

LE VAL D'ESNOMS

VIIIe	LE VAL D'ESNOMS	LE VAL D'ESNOMS
Code	52190	52190
yquese	Courcelles Val d'Esnoms	Courcelles Val d'Esnoms
	Langres	Le Val d'Esnoms
	27/09/1950	14/06/1955
	Madame PRAT Monique Cécile	Monsieur GUICHARD Michel Hervé
Nom du propriétaire	Monsieur GUICHARD Michel Hervé	Madame GUICHARD née PRAT Monique Cécile Madeleine
Superficie fotale de la parcelle	38 a 80 ca	38 a 80 ca
Captage	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Leudit	La Noue	La Noue
N'd'ordre au plan parcellaire	-	-
Section	ZD	ZD
Périmetre	01 Indivision Rapproché	Rapproché
Nature du blen	Indivision	Indivision
.N. appel	01	05

LEUCHEY

Ville	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	BAY SUR AUBE	ГЕОСНЕУ	ГЕОСНЕУ	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY
Code	52190	52190	52190	52190	52160	52190	52190	52190	52190	52190
Adresse	-	Village	ū.			la-	Village			
Lieu de naissance	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Chanteraine	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Chanteraine	Chanteraine
Date de naissance	29/07/1951	10/12/1920	06/01/1936	04/09/1941	27/01/1952	29/07/1951	10/12/1920	06/01/1936	04/09/1941	04/09/1941
Nom du conjoint	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur AURENT Lionel	Madame VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Monsieur HOFER Michel Paul	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur LAURENT Lionel	Madame VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Monsieur VOITURET Maurice Arthur
Nom du propriétaire	Mons.eur LAURENT Ghislain Mane Alain	Madame LAURENT née Monsieur POINSOT Marie LAURENT Lionel Suzanne	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Madame HOFER née PERNOT Chantal Marie Lucie	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame LAURENT née POINSOT Marie Suzanne	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine
Superficie totale de la parcelle	50 a 85 ca	50 a 85 ca	54 a 50 ca	54 a 50 ca	48 a 00 ca	47 a 70 ca	47 a 70 ca	24 a 85 ca	24 a 85 ca	24 a 85 ca
Captage	Source captee ou Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Lieu-dit	Cnambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux
N° d'ordre au plan parcellaire	289	289	290	290	291	292	292	293	293	294
Section	ပ	U	O	U	U	ပ	O	Ú	O	S
Périmètre	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapprocne	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Nature du bien	Nu- propriétaire	Usufruitier	Indivision	Indivision	Propre	Nu- propriétaire	Usufruitier	Indivision	Indivision	Indivision
appel	05	10	03	04	8	0.5	01	03	04	04

	т			T	т		T	1			
LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	BAISSEY	LEUCHEY	LEUCHEY	BAY SUR AUBE	ГЕОСНЕУ	ТЕОСНЕУ	ГЕОСНЕУ	LEUCHEY
52190	52190	52190	52190	52250	52190	52190	52160	52190	52190	52190	52190
				Village						Village	
Leuchey	Chanteraine	Leuchey	Leuchey	Saint Jouin de Marnes	Leuchey	Chanteraine	Leuchey	Leuchey	Chassigny	Leuchey	Leuchey
06/01/1936	04/09/1941	06/01/1936	08/02/1921	25/06/1921	06/01/1936	04/09/1941	27/01/1952	29/07/1951	19/06/1960	10/12/1920	29/07/1951
Madame VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VAUTRIN Jeannine	Madame JOUNEAU Camille	Monsieur GOISET Pierre Marcel	Madame VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Monsieur HOFER Michel Paul	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Monsieur LAURENT Lionel	Madame GUILLAUME Martine Marie
Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Monsieur GOISET Pierre Marcel	Madame GOISET née JOUNEAU Camille	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Madame HOFER née PERNOT Chantal Marie Lucie	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame LAURENT née GUILLAUME Martine Marie- Thérèse	Madame LAURENT née POINSOT Marie Suzanne	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain
24 a 85 ca	1 ha 92 a 00 ca	1 ha 92 a 00 ca	19 a 95 ca	19 a 95 ca	22 a 60 ca	22 a 60 ca	31 a 80 ca	32 a 75 ca	32 a 75 ca	11 a 95 ca	11 a 95 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux
294	295	295	296	296	297	297	298	299	299	300	300
U	O	O	ပ	O	O	υ	U	O	υ	O	υ
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Propre	Indivision	Indivision	Usufruitier	Nu- propriétaire
63	40	03	90	20	83	04	05	05	80	01	02

										Ŋ	
LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	LEUCHEY	геоснеу	LEUCHEY	AUJEURRES	LEUCHEY
52190	52190	52190	52190	52190	52190	52190	52190	52190	52190	52190	52190
Village	2 22 1 2	Village			Village			2		Boisdelet	Route de Vaillant
Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Chanteraine	Leuchey	Leuchey	Chanteraine	Leuchey	Langres
10/12/1920	29/07/1951	10/12/1920	29/07/1951	29/07/1951	10/12/1920	04/09/1941	06/01/1936	06/01/1936	04/09/1941	05/04/1950	01/01/1966
Monsieur LAURENT Lionel	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur LAURENT Lionel	Madame GUILLAUME Martine Marie	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur LAURENT Lionel	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VAUTRIN Jeannine	Madame VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame PAQUIS Mireille	Monsieur MARTIN Philippe Marcel
Madame LAURENT née Monsieur POINSOT Marie LAURENT Lionel Suzanne	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame LAURENT née POINSOT Marie I Suzanne	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame LAURENT née Monsieur POINSOT Marie LAURENT Lionel Suzanne	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Monsieur PAQUIS Claude Michel Emile	Madame MARTIN née PERROT Nadine Marie
69 a 95 ca	69 a 95 ca	18 a 75 ca	18 a 75 ca	35 a 26 ca	35 a 26 ca	33 a 85 ca	33 a 85 ca	77 a 50 ca	77 a 50 ca	1 ha 02 a 00 ca	28 a 30 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Chambrey de Bagneux	Champs Derrier	Champs Derrier
301	301	302	302	303	303	304	304	305	305	330	332
U	U	ပ	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Usufruitier	Nu- propriétaire	Usufruitier	Nu- propriétaire	Nu- propriétaire	Usufruitier	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Propre	Propre
01	02	01	02	05	10	04	03	03	04	60	10

LEUCHEY	LANGRES	ROMANECHE- THORINS	SAINT	COUTERNON	LEUCHEY	ГЕОСНЕУ	SAINT GEOSMES	COUTERNON	ROMANECHE- THORINS	LANGRES
52190	52200	71570 R	52200	21560 (52190	52190	52200	21560 (71570 F	52200
Village	143 rue Paul Eluard	Les Bulands	2 rue de la Courvée	4 rue de la Place	1 -	Village	2 rue de la Courvée	4 rue de la Place	Les Bulands	143 rue Paul Eluard
Orcevaux	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Orcevaux	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey
10/02/1926	07/10/1956	21/05/1954	25/03/1952	09/04/1950	29/07/1951	10/02/1926	25/03/1952	09/04/1950	21/05/1954	07/10/1956
Monsieur GOISET Charles	Monsieur CZWERTLIK Jean François	Monsieur CHAMBAZ Patrick		Monsieur MESSAGER Rémi Emile Mari	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur GOISET Charles		Monsieur MESSAGER Rémi Emile Mari	Monsieur CHAMBAZ Patrick	Monsieur CZWERTLIK Jean François
Madame GOISET née AUBERTOT Suzanne Gabrielle	Madame CZWERTLIK née GOISET Thérèse	Madame CHAMBAZ née GOISET Josette	Monsieur GOISET Guy Maxime	Madame MESSAGER née GOISET Eliane Alice	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame GOISET née AUBERTOT Suzanne Gabrielle	Monsieur GOISET Guy Maxime	Madame MESSAGER née GOISET Eliane Alice	Madame CHAMBAZ née GOISET Josette	Madame CZWERTLIK née GOISET Thérèse
72 a 95 ca	72 a 95 ca	72 a 95 ca	72 a 95 ca	72 a 95 ca	95 a 05 ca	51 a 10 ca	51 a 10 ca	51 a 10 ca	51 a 10 ca	51 a 10 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier
333	333	333	333	333	334	335	335	335	335	335
v	U	ပ	c	O	O	O	C	O	o	υ
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Usufruitier	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Propre	Usufruitier	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision
1	15	4	12	13	02	11	12	13	14	15

-

SUR SE	RES	НЕУ	NT	RNON	ECHE-	HEY	L X	√GEY	SUR	ЖЕY
BAY SUR AUBE	LANGRES	LEUCHEY	SAINT GEOSMES	COUTERNON	ROMANECHE- THORINS	LEUCHEY	MELUN	SELONGEY	BAY SUR AUBE	ГЕОСНЕУ
52160	52200	52190	52200	21560	71570	52190	77022	21260	52160	52190
	143 rue Paul Eluard	Village	2 rue de la Courvée	4 rue de la Place	Les Bulands		Rte Corbeil Gendarmerie Lemait	4 rue Derrière la Tour		
Leuchey	Leuchey	Orcevaux	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Prauthoy	Leuchey	Leuchey
27/01/1952	07/10/1956	10/02/1926	25/03/1952	09/04/1950	21/05/1954	14/09/1929	06/05/1953	17/07/1911	27/01/1952	29/07/1951
Monsieur HOFER Michel Paul	Monsieur CZWERTLIK Jean François	Monsieur GOISET Charles		Monsieur MESSAGER Rémi Emile Mari	Monsieur CHAMBAZ Patrick	Madame ANDRIOT Bernadette	Madame COPLEUTRE	Monsieur PULCINI Dominique	Monsieur HOFER Michel Paul	Madame GUILLAUME Martine Marie
Madame HOFER née PERNOT Chantal Marie Lucie	Madame CZWERTLIK née GOISET Thérèse	Madame GOISET née AUBERTOT Suzanne Gabrielle	Monsieur GOISET Guy Maxime	Madame MESSAGER née GOISET Eliane Alice	Madame CHAMBAZ née GOISET Josette	Monsieur BADET Henri Pierre	Monsieur BADET Jean- Paul Marcel Emile	Madame PULCINI née VARNEY Marie Rose Paulette Renée	Madame HOFER née PERNOT Chantal Marie Lucie	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain
1 ha 15 a 70 ca	31 a 90 ca	31 a 90 ca	31 a 90 ca	31 a 90 ca	31 a 90 ca	43 a 05 ca	43 a 05 ca	43 a 05 ca	1 ha 06 a 25 ca	16 a 30 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier
336	337	337	337	337	337	338	338	339	340	341
U	υ	U	O	С	U	O	C	O	O	U
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Propre	Indivision	Usufruitier	Indivision	Indivision	Indivision	Usufruitier	Nu- propriétaire	Propre	Propre	Nu- propriétaire
05	15	7	12	ଘ	41	15	16	17	90	02

LEUCHEY	ГЕОСНЕУ	LEUCHEY	LEUCHEY	VAL DES TILLES	LE VAL D'ESNOMS	SELONGEY	LEUCHEY	SELONGEY	SAINT DIZIER	LEUCHEY
52190 LI	52190 LI	52190 Li	52190 LE	52160 V	52190 D'	21260 SE	52190 LE	21260 SE	52100 SAII	52190 LE
27	20	25	22		 		23			25
Village				Villemoron	Hameau Rochefontaine	4 rue Derrière la Tour		4 rue Derrière la Tour	Asile des Petites Soeurs	
Leuchey	Chassigny	Leuchey	Leuchey	Langres	Langres	Prauthoy	Leuchey	Prauthoy		
10/12/1920	19/06/1960	29/07/1951	14/09/1929	03/08/1955	13/05/1960	17/07/1911	29/07/1951	17/07/1911		
Madame LAURENT née Monsieur POINSOT Marie LAURENT Lionel Suzanne	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame GUILLAUME Martine Marie	Madame ANDRIOT Bernadette	Monsieur MASSON Serge Raymond	Monsieur MASSON Pierre	Monsieur PULCINI Dominique	Madame GUILLAUME Martine Marie	Monsieur PULCINI Dominique		¥
Madame LAURENT née POINSOT Marie Suzanne	Madame LAURENT née GUILLAUME Martine Marie- Thérèse	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Monsieur BADET Henri Pierre	Madame MASSON née BADET Dominique Marie Rose	Madame MASSON née PAQUIS Nicole Marie-Rose	Madame PULCINI née VARNEY Marie Rose Paulette Renée	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	Madame PULCINI née VARNEY Marie Rose Paulette Renée	Monsieur MERCIER Louis Joseph	COMMUNE DE LEUCHEY
16 a 30 ca	45 a 30 ca	45 a 30 ca	5 a 84 ca	5 a 84 ca	28 a 55 ca	1 ha 08 a 10 ca	9 a 70 ca	59 a 70 ca	4 a 30 ca	85 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Champs Derrier	Champs Derrier	Champs Derrier	Les Landières	Les Landières	Les Landièrs	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux
341	342	342	347	347	348	412	413	414	415	416
O	ပ	O	O	ပ	U	U	U	O	S	U
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Usufruitier	Indivision	Indivision	Usufruitier	Nu- propriétaire	Propre	Propre	Propre	Propre	Propre	Propre
01	80	05	15	18	19	17	05	17	20	21

•

.

DES ES	HEY	SUR SE	JIZIER	HEY	HEY	/AL IOMS	SEY	ΉΕΥ	VAL	OURG EN BRESSE
VAL DES TILLES	LEUCHEY	BAY SUR AUBE	SAINT DIZIER	LEUCHEY	LEUCHEY	LE VAL D'ESNOMS	BAISSEY	LEUCHEY	LE VAL D'ESNOMS	ω
52160	52190	52160	52100	52190	52190	52190	52250	52190	52190	01000
Villemervry			Asile des Petites Soeurs			Hameau Rochefontaine			Hameau Rochefontaine	6 B rue Paul Painleve
Dijon	Le Val d'Esnoms	Leuchey		Leuchey		Langres	Dijon	Le Val d'Esnoms	Langres	Leuchey
22/01/1955	07/11/1921	27/01/1952		29/07/1951	*2	13/05/1960	21/09/1958	07/11/1921	13/05/1960	15/10/1951
Monsieur TUPIN Jean Claude	Monsieur FLOCARD René	Monsieur HOFER Michel Paul		Madame GUILLAUME Martine Marie		Monsieur MASSON Pierre	Monsieur FEBVRE Bruno	Monsieur FLOCARD René	Monsieur MASSON Pierre	Madame RIVOLLAN
Madame TUPIN née FLOCARD Nicole Roberte	Madame FLOCARD née MORISOT Charlotte Hélène Andrée	Madame HOFER née PERNOT Chantal Marie Lucie	Monsieur MERCIER Louis Joseph	Monsieur LAURENT Ghislain Marie Alain	COMMUNE DE LEUCHEY	Madame MASSON née PAQUIS Nicole Marie-Rose	Madame FEBVRE née FLOCARD Evelyne	Madame FLOCARD née MORISOT Charlotte Hélène Andrée	Madame MASSON née PAQUIS Nicole Marie-Rose	Monsieur VILLEMOT Alain
61 a 30 ca	61 a 30 ca	15 a 70 ca	10 a 30 ca	11 a 80 ca	6 a 93 ca	4 a 08 ca	4 a 02 ca	4 a 02 ca	28 a 55 ca	71 a 91 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de
Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Ferme de Bagneux	Les Landières	Les Landièrs	Les Landières	Les Landières	Les Landièrs	Bois de
417	417	419	420	421	574	575	576	576	582	616
O	O	U	U	U	O	O	U	U	U	U
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Immédiat	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Nu- propriétaire	Usufruitier	Propre	Propre	Propre	Propre	Propre	Nu- propriétaire	Usufruitier	Propre	Nu-
23	22	90	20	02	21	9	24	22	19	26

LEUCHEY	BESANCON	LEUCHEY	ГЕОСНЕУ	BESANCON	BOURG EN BRESSE	LEUCHEY	LEUCHEY	CHALINDREY	LEUCHEY
52190	25000	52190	52190	25000	01000	52190	52190	52600	52190
	24 rue des Justices			24 rue des Justices	6 B rue Paul Painleve			4 rue du Douay	
Leuchey	Leuchey	Orcevaux	Orcevaux	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Langres	Leuchey
18/04/1923	11/02/1953	02/02/1928	02/02/1928	11/02/1953	15/10/1951	18/04/1923	31/10/1931	31/08/1958	14/09/1929
Madame DEVILLIERS Bernadette	Madame GAUTHIER Annie	Monsieur VILLEMOT Lucien Maurice Gustave	Monsieur VILLEMOT Lucien Maurice Gustave	Madame GAUTHIER Annie	Madame RIVOLLAN Denise	Madame DEVILLIERS Bernadette	Monsieur BADET Henri Pierre	Monsieur PETRIGNET Alain	Madame ANDRIOT Bernadette
Monsieur VILLEMOT Lucien Maurice Gustave	Monsieur VILLEMOT Michel Henri	Madame VILLEMOT née DEVILLIERS Bernadette Marie Madeleine	Madame VILLEMOT née DEVILLIERS Bernadette Marie Madeleine	Monsieur VILLEMOT Michel Henri	Monsieur VILLEMOT Alain Charles	Monsieur VILLEMOT Lucien Maurice Gustave	Madame BADET née ANDRIOT Bernadette Thérèse	Madame PETRIGNET née BADET Joëlle Bernadette	Monsieur BADET Henri Pierre
71 a 91 ca	71 a 91 ca	71 a 91 ca	1 a 71 ca	1 a 71 ca	1 a 71 ca	1 a 71 ca	8 a 55 ca	8 a 55 ca	8 a 55 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux
616	616	616	617	617	617	617	618	618	618
U	U	U	O	ပ	၁	U	ပ	O	ပ
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Usufruitier	Nu- propriétaire	Nu- propriétaire	Nu- propriétaire	Nu- propriétaire	Nu- propriétaire	Usufruitier	Propre	Nu- propriétaire	Usufruitier
25	78	27	27	28	26	25	30	59	15

တ္သ		<u> </u>		10	
VILLIERS LES APREY	LEUCHEY	CHALINDREY	ГЕОСНЕУ	VALS DES TILLES	ГЕОСНЕУ
52190	52190	52600	52190	52160	52190
	-	4 rue du Douay		Villemoron	
Langres	Leuchey	Langres	Leuchey	Langres	Leuchey
20/08/1949	31/10/1931	31/08/1958	14/09/1929	03/08/1955	14/09/1929
Monsieur DUFOUR Marc	Monsieur BADET Henri Pierre	Monsieur PETRIGNET Alain	Madame ANDRIOT Bernadette	Monsieur MASSON Serge Raymond	Madame ANDRIOT Bernadette
Madame DUFOUR née MASSON Mireille Jeanne	Madame BADET née ANDRIOT Bernadette Thérèse	Madame PETRIGNET née BADET Joëlle Bernadette	Monsieur BADET Henri Pierre	Madame MASSON née BADET Dominique Marie Rose	Monsieur BADET Henri Pierre
1 ha 23 a 59 ca	1 ha 15 a 00 ca	1 ha 15 a 00 ca	1 ha 15 a 00 ca	1 ha 21 a 00 ca	1 ha 21 a 00 ca
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux	Bois de Bagneux
623	624	624	624	625	625
U	C	C	C	O	O
Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Propre	Propre	Nu- propriétaire	Usufruitier	propriétaire	Usufruitier
31	30	29	15	81	15

SAINT BROINGT LES FOSSES

THE RESIDENCE										
VIIIe	AUJEURRES	AUJEURRES	AUJEURRES	LEUCHEY	LEUCHEY	SAINT GEOSMES	COURTENON	ROMANECHE- THORINS	LANGRES	LEUCHEY
Code	52190	52190	52190	52190	52190	52200	25160	71570	52200	52190
Adresse	Boisdelet	Boisdelet	Boisdelet		Village	2 rue de la Courvée	4 rue de la Place	Les Bulands	143 rue Paul Eluard	
Lieu de naissance	Leuchey	Leuchey	Aujeurres	Leuchey	Orcevaux	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey	Leuchey
Date de naissance	05/04/1950	05/04/1950	21/05/1950	08/02/1921	10/02/1926	25/03/1952	09/04/1950	21/05/1954	07/10/1956	06/01/1936
Nom du conjoint	Madame PAQUIS Mireille	Madame PAQUIS Mireille	Monsieur PAQUIS Claude Michel Emile	Madame JOUNEAU Camille	Monsieur GOISET Charles		Monsieur MESSAGER Rémi Emile Mari	Monsieur CHAMBAZ Patrick	Monsieur CZWERTLIK Jean François	Madame VAUTRIN Jeannine
Nom du propriétaire	Monsieur PAQUIS Claude Michel Emile	Monsieur PAQUIS Claude Michel Emile	Madame PAQUIS Mireille	Monsieur GOISET Pierre Marcel	Madame GOISET née AUBERTOT Suzanne Gabrielle	Monsieur GOISET Guy Maxime	Madame MESSAGER née GOISET Eliane Alice	Madame CHAMBAZ née GOISET Josette	Madame CZWERTLIK née GOISET Thérèse	Monsieur VOITURET Maurice Arthur
Superficie totale de la parcelle	1 ha 77 a 82 ca	9 a 45 ca	9 a 45 ca	38 a 89 ca	41 a 90 ca	41 a 90 ca	41 a 90 ca	41 a 90 ca	41 a 90 ca	40 a 42 ca
Captage	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux
Lieu-dif	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray	En Chambray
N°d'ordre au plan parcellaire	08	60	60	10	11	11	11	11	1	12
Section	ZD	ZD	ZD	ZD	ZD	ZD	ZD	ZD	ZD	ZD
Périmètre	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché	Rapproché
Nature du bien	Propre	Indivision	Indivision	Propre	Usufruitier	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision	Indivision
N. appel	10	10	05	03	04	90	90	20	80	60

LEUCHEY	LEUCHEY	SEIGY	
52190	52190	41110	
		6 quai des Cochards	
Chanteraine	Leuchey	Leuchey	
04/09/1941	06/01/1936	12/03/1937	
Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Madame VAUTRIN Jeannine		
Madame VOITURET née VAUTRIN Jeannine	Monsieur VOITURET Maurice Arthur	Monsieur VOITURET Daniel	
40 a 42 ca	18 a 03 ca	69 a 94 ca	
Source captée du Bois de Bagneux	Source captée du Bois de Bagneux	,	
En	En Chambray	En Chambray	
12	13	14	
ZD	ZD	QZ ,	
10 Indivision Rapproché	Rapproché ZD	Rapproché ZD	
Indivision	Propre	Propre	
10	60	7	



Vil pour eure au d a .. arrâté nº 2196 en date

Le Préfet

chaumont, is -7 SEP. 2011 ___

Le Secrétaire Général de la Préfecture



Pour le Préfet, et par délégation,

01/077X0030

- DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE (52) -

- Commune de Leuchey -

Mise en place des périmètres de protection Captage du Bois de Bagneux

Dossier d'enquête publique

Pièce n°11: Plans parcellaires





Environnement Géologie Déchets Assainissement

SCIENCES ENVIRONNEMENT

SIEGE SOCIAL - AGENCE DE BESANÇON: 6 boulevard Diderot - 25000 BESANÇON

Tél.: 03.81.53.02.60 Fax: 03.81.80.01.08

E-mail: besancon@sciences-environnement.fr

Août 2009

Site Internet: www.sciences-environnement.fr

LISTE DES FIGURES

Nº	LIBELLE	ECHELLE
1	Plan parcellaire des périmètres de protection du Captage du Bois de Bagneux	1 / 2 500
2	Plan des périmètres de protection du Captage du Bois de Bagneux	1 / 10 000
3	Vue aérienne des périmètre de protection	1 / 7 500

40770030



Figure 1 : Plan parcellaire des périmètres de protection du Captage du Bois de Bagneux

Echelle: 1/2 500 Réf dossier: 08-005 Commune de Saint-Broingt-les-Fosses BAGNĖU Commune Ses 168 de Leuchey 290 301 299 305 298 297 295 DERRIER CHAMPS Commune du Val d'Esnoms BAGNEUX DE BOI 416 de Ϋ́Е 419DE Légende : BAGN Fontaine Périmètre de protection immédiat 422 415 Périmètre de protection rapproché Limite de commune



Figure 2 : Plan des périmètre de protection du Captage du Bois de Bagneux



Echelle: 1/10 000 Réf dossier : 08-005 04077×0030 466 Anc. TI. 472 Baissey Fourneau EGNE D 26 PPR Bots Bagne 453 Captage du Bois de Bagneux Sce captée Plumes Légende: Périmètre de protection rapproché Périmètre de protection éloigné



Figure 3 : Vue aérienne des périmètres de protection <u>077×∞30</u>

Réf dossier : 08-005



